

CANADA

(Recours collectif)  
COUR SUPÉRIEURE

3  
6

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO. : 500-06-000497-103

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE  
FAMILLES MONOPARENTALES ET  
RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

Requérante

-et-

ÉMILIE LAURIN-DANSEREAU

Membre désigné

c.

LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC

- et -

MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU  
SPORT DU QUÉBEC (MELS)

Intimés

### COMPARUTION

Nous comparaissons pour les intimés, LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC et le MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT DU QUÉBEC (MELS), en la présente instance, sous toutes réserves que de droit.

MONTRÉAL, le 19 janvier 2010

*Bernard Roy (Justice - Québec)*  
BERNARD, ROY (Justice Québec)

Procureurs des intimés

La Procureure générale du Québec et Ministre de  
l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS)

Droits de greffe  
Gouvernement du Québec  
Palais Justice MONTREAL  
0223321-0077-1118

2010-01-20

58,00